



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

Direction départementale des Territoires  
Service Territoires et Développement

AvisEP\_Reaup.odt

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### Projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Réaup-Lisse

Une enquête publique se déroulera **du jeudi 5 décembre 2013 au vendredi 10 janvier 2014 inclus**, sur le projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Réaup-Lisse au lieu-dit « Les Aloumats ».

Objet de l'enquête :

- **Demande d'autorisation de défrichement** déposée par le propriétaire des terrains, le GROUPEMENT FORESTIER DE LUQUESTRANY. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'autorisation de défrichement ou un refus
- **Demande de permis de construire** déposée par la Sarl LES ALOUMATS dont le siège social est lieu-dit « Les Aloumats » à Réaup-Lisse. La décision pouvant être adoptée au terme de la procédure est un permis de construire délivré par le préfet de Lot-et-Garonne.

Toute information pourra être demandée à M. Antoine REMAZEILLES au 06 42 34 40 51.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, ouvert, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Réaup-Lisse pendant toute la durée de l'enquête afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

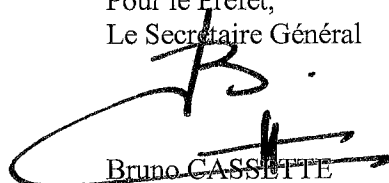
La mairie de Réaup-Lisse est ouverte les lundis et mardis de 13 h 30 à 17 h et les jeudis et vendredis de 9 h à 12 h 30.

Pendant toute la durée de l'enquête le public peut consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre. Elles peuvent être également adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie.

M. Jean-Paul GOUBARD, commissaire enquêteur, sera présent à la mairie de Réaup-Lisse, afin de recevoir directement toutes les observations :

- jeudi 5 décembre de 9 h à 12 h
- vendredi 20 décembre de 14 h à 17 h (ouverture exceptionnelle de la mairie)
- vendredi 10 janvier de 9 h à 12 h

Agen, le - 4 NOV. 2013  
Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général



Bruno CASSETTE